

Guide pour formuler une demande de soutien auprès de Misereor

Introduction

Ce guide a pour objet de vous préciser les renseignements dont Misereor¹ a besoin pour pouvoir étudier correctement et rapidement votre dossier, qu'il s'agisse d'une première requête de financement ou d'une demande de renouvellement d'un projet arrivé à échéance.

Nous vous conseillons de vous servir de ce guide dès que vous commencez à planifier votre projet afin d'intégrer nos questions dans votre processus de planification. Partant du principe que votre méthode de planification doit avant tout être adaptée à votre organisation et correspondre aux objectifs et spécificités de votre projet, il n'est pas question pour nous de l'influencer. Cependant, quelle que soit la méthode de planification adoptée, nous vous prions de veiller, dès le départ, à ce que les « effets directs et impacts » à venir soient pris en compte de manière adéquate (nous avons expliqué en détail dans le glossaire que vous trouverez en annexe ce que nous entendons par « Effets directs et impacts » et « Saisie des effets directs et des impacts »).

Tout d'abord quelques mots sur nous et notre stratégie d'appui :

En tant qu'organisation de l'Église catholique d'Allemagne chargée de promouvoir le développement, nous proposons à toutes les personnes de bonne volonté de les soutenir dans leurs processus de développement et de coopérer avec elles dans un esprit de partenariat. Dans cette coopération, nous nous laissons guider par les principes suivants :

- Misereor s'engage à appliquer de manière conséquente l'option préférentielle pour les pauvres.
- Misereor place l'œuvre de justice, de paix et de sauvegarde de la création au cœur de son action.
- Misereor concentre ses efforts afin d'avoir le plus grand impact possible sur la pauvreté et fixe ses priorités en conséquence.
- Misereor renforce la société civile et considère les pauvres, avec leurs potentiels multiples, comme les acteurs principaux des processus de développement qui contribueront à rendre le monde plus juste et plus humain.
- Misereor soutient les personnes en situation de détresse, quels que soient leur race, leur religion, leur nationalité et leur sexe.
- Misereor effectue un travail de lobbying auprès des décideurs et des groupes influents pour créer des structures favorables aux pauvres des pays du Sud.

¹ Nous entendons ci-après par « Misereor » « l'Œuvre épiscopale d'aide au développement Misereor » et la KZE « Agence catholique d'aide au développement ». Cette dernière est responsable des fonds publics que le Ministère Allemand de la Coopération Économique et du Développement met à la disposition de l'Église catholique pour des projets de développement.

Misereor ne met pas en oeuvre, hormis en Allemagne, de propres projets, mais soutient l'engagement d'organisations partenaires en faveur d'un monde plus juste et plus pacifique. Ce soutien est accordé sur la base d'une demande de l'organisation qui a l'intention de réaliser un projet.

Misereor sélectionne parmi les demandes qui lui parviennent, et en fonction des ressources budgétaires disponibles, les projets qui lui semblent les plus aptes à combattre l'injustice et la pauvreté. Pour ce faire, il n'y a pas de liste de critères déterminés d'avance parce que Misereor tient à s'ouvrir aux nouvelles approches qui lui sont soumises dans les demandes et entend même les encourager expressément. Cependant, il faut signaler quelques rares exceptions de types de projet que Misereor ne soutient pas, notamment :

- les projets à caractère purement pastoral et missionnaire (qui n'entrent pas dans le cadre du mandat confié à Misereor par la Conférence épiscopale allemande),
- les projets émanant d'instances de l'État, par exemple, ceux provenant d'administrations communales (les seules exceptions à cette règle concernent quelques rares pays dont la société civile doit faire face à une situation particulière),
- les projets qui, de toute évidence, doivent et peuvent être financés par l'État.

Les demandes de soutien peuvent être présentées toute l'année ; il n'y a pas d'appels à projets ni de dates fixes pour déposer les demandes de soutien. Un demandeur doit prévoir que le délai entre le dépôt de la demande et la décision est généralement de six mois. Durant cette période, il est souvent nécessaire de tirer au clair certains points et d'apporter des précisions sur le dossier. Une demande doit donc être présentée à Misereor au moins six mois (en cas de projets très importants et complexes, plutôt huit mois) avant la date prévue pour le démarrage du projet.

Vous trouverez dans la suite de ce guide des indications sur les informations dont nous avons besoin pour étudier votre dossier. En annexe se trouve un glossaire qui explicite la compréhension qu'a Misereor de certains termes essentiels concernant la planification et la réalisation de projets. Vous y trouverez aussi des explications détaillées pour formuler les objectifs et analyser les effets directs et impacts du travail de développement. Si les termes que vous employez ne sont pas les mêmes que les nôtres, nous vous prions de bien vouloir prendre des termes qui soient clairs et cohérents et les utiliser de manière conséquente dans l'ensemble du texte. Pour faciliter la compréhension de la formulation du projet, évitez, dans la mesure du possible, les abréviations ou expliquez-les.

Concernant la longueur de votre demande, sachez que celle-ci doit être convaincante et concise. Il reste entendu que les demandes concernant des projets complexes ou de grande envergure seront plus longues que celles concernant des projets de moindre envergure. Si le projet pour lequel vous sollicitez des fonds est le renouvellement d'un projet en cours, nous attendons aussi, comme préalable, une analyse concise de ce projet (cf. § 4 « Antécédents du projet »).

Nous vous conseillons de formuler votre demande de financement en suivant le plan présenté ci-après. Les questions qui y figurent abordent tous les aspects que Misereor doit connaître pour pouvoir prendre une décision sur votre demande de financement. Si vous traitez l'ensemble des points évoqués, nous aurons moins de questions complémentaires à vous poser et notre réponse vous parviendra plus rapidement.

Éléments devant obligatoirement figurer dans une demande de financement adressée à Misereor :

0. Bref aperçu du projet

Votre dossier doit comporter obligatoirement un résumé de votre projet, de 1 à 3 pages au maximum, qui suivra le plan suivant :

- Pays
- Titre du projet
- Demandeur
- Répondant juridique
- 1. Contexte de développement
 - 1.1. Présentation de la situation et du (des) problème(s)
 - 1.2. Groupe-cible
- 2. Le projet
 - 2.1. Antécédents, projets antérieurs, analyses effectuées
 - 2.2. Objectifs
 - 2.2.1 Objectifs de développement (impacts induits, c.-à-d. conséquences prévues des effets directs du projet)
 - 2.2.2 Objectif(s) du projet et, le cas échéant, objectifs intermédiaires (effets directs induits)
 - 2.3. Activités prévues
 - 2.4. Effets secondaires positifs et négatifs éventuels
(y compris : risques dans l'environnement du projet susceptibles d'influencer les effets directs et impacts induits)
 - 2.5. Saisie des effets directs et des impacts
(méthodes et instruments prévus pour saisir les effets directs et les impacts, par ex. indicateurs et champs d'observation pour saisir d'éventuels effets allant au-delà des effets directs et impacts induits formulés en tant qu'objectifs)
- 3. Plan des dépenses et des recettes (calculé sur la base de xx mois)
 - 3.1. Dépenses :

- Activités de construction	xxx	
- Frais non récurrents	xxx	
- Frais de personnel	xxx	
- Frais de fonctionnement du programme	xxx	
- Autres frais de fonctionnement (y compris audit financier)	<u>xxx</u>	
Total des dépenses	xxx	
 - 3.2. Recettes :

- Apports propres locaux en numéraire	xxx	(xx %)
- Contributions de tiers	xxx	(xx %)
- Financement demandé à Misereor	<u>xxx</u>	<u>(xx %)</u>
Total des recettes	xxx	(100 %)
 - 3.3. Apports propres locaux du groupe-cible et de l'organisme planificateur non inclus dans le plan (y compris apports non monétaires)

1. Données formelles

Titre du projet

- Veuillez donner à votre projet un titre concis qui fasse ressortir l'objet / la nature du projet ainsi que le lieu / la région où il sera réalisé.

Demandeur

Veuillez indiquer

- Le nom et la fonction du demandeur / de la demandeuse ainsi que son adresse, ses numéros de téléphone et de fax, son adresse électronique si disponible.

Répondant juridique

Le répondant juridique est une personne morale, par exemple, une société ou une association reconnue officiellement, une coopérative, un diocèse ou une fédération. Il est juridiquement responsable du projet. En général, il est aussi propriétaire des biens matériels du projet et l'employeur du personnel du projet.

Si un soutien est accordé par Misereor, le répondant juridique et Misereor signent un contrat de partenariat. Le répondant juridique est responsable de l'utilisation des fonds et s'engage à faire de son mieux pour que les objectifs du projet soient atteints.

- Veuillez indiquer le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de fax, l'adresse électronique (si disponible) du répondant juridique ainsi que le nom, l'adresse et la fonction des personnes qui représentent légalement le répondant juridique selon les statuts en vigueur.
- Quel est le statut juridique du répondant juridique ? S'agit-il d'une organisation reconnue à but non lucratif ? (Veuillez joindre une copie du récépissé de reconnaissance officielle et des statuts.)

Si vous n'avez jamais traité encore avec Misereor, nous aimerions faire plus ample connaissance avec votre organisation et vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes. Cela vaut aussi pour les organisations partenaires qui n'ont pas encore fourni ces renseignements à Misereor :

- Quand est-ce que votre organisation a été créée ?
- Quels sont les objectifs de votre organisation ? Avec quels groupes-cibles travaille-t-elle jusqu'ici ou veut-elle travailler ? Devant qui est-elle responsable ?
- Dans la mesure où votre pays est concerné, pouvez-vous justifier que votre organisation est habilitée à recevoir des fonds étrangers et indiquer le nom de la personne, au sein de l'organisation, qui y est autorisée légalement ?
- Quels sont les organes et les structures de décision de votre organisation et comment fonctionnent-ils ? (Veuillez, si possible, joindre un organigramme.)
- Quels sont les principes fondamentaux qui guident votre action, tant sur le plan des activités axées sur l'extérieur que sur celui de l'organisation interne (par exemple participation, approche genre) ?
- Avec quels partenaires nationaux et internationaux travaillez-vous pour atteindre vos objectifs ? Quel rôle ces partenaires jouent-ils dans votre travail ?
- De quelle manière rendez-vous compte de votre travail à l'opinion publique ? (Veuillez joindre votre dernier rapport annuel, si disponible.)
- Combien de permanents (hommes/femmes) travaillent-ils pour votre organisation ? Combien de bénévoles ?
- Quel volume financier votre organisation a-t-elle absorbé au cours des trois dernières années (veuillez joindre les bilans annuels des trois dernières années, si disponibles) ? Comment la structure administrative de votre organisation est-elle financée ?
- En cas de dissolution de l'organisation : qui est l'héritier légal / propriétaire des biens de l'organisation ?

Liens avec l'Église catholique

Misereor soutient des projets de développement, indépendamment de la race, de la religion et du sexe des bénéficiaires, et travaille aussi avec des partenaires non-catholiques et non-chrétiens. En tant qu'Œuvre de la Conférence épiscopale allemande, nous avons besoin d'un avis écrit de l'Église locale sur les activités prévues. Si vous en avez la possibilité, veuillez nous le faire parvenir avec votre demande de financement ; sinon, veuillez nous en informer brièvement dans la demande.

2. Contexte et situation générale

Pour pouvoir situer une demande de financement de projet dans son contexte, nous avons besoin des informations suivantes :

- Aire géographique/milieu où le projet prévu doit être mis en œuvre et, s'ils diffèrent, aire géographique/milieu où le projet doit produire ses effets. Si le projet a une portée régionale/suprarégionale ou nationale, veuillez le mentionner.
- Brève description de la situation générale et des conditions de vie de la population locale (par exemple bases naturelles de vie ; ressources économiques ; droits politiques, économiques, sociaux et culturels, dont l'accès aux services sociaux de base (soins médicaux de base, éducation, eau et assainissement), la participation à la vie sociale et politique, la situation des femmes et des filles, les spécificités propres à certains groupes de population, etc.
- Description plus détaillée des aspects sur lesquels le projet compte intervenir et produire des effets. (Qu'est-ce qui justifie la nécessité d'agir ? Quelles sont les incidences de la situation actuelle sur la population, et notamment sur le groupe-cible ? Quels sont les autres acteurs présents, quelles activités existent déjà ?)

3. Groupe-cible du projet

Veuillez décrire

- à quel groupe de population le projet est destiné (« groupe-cible » : combien de personnes doivent-elles être touchées, directement et indirectement, dans quelles zones / régions / communes / groupes ?) et selon quels critères le groupe de bénéficiaires a été sélectionné.
- Situation économique et sociale : Quelles sont les conditions de vie spécifiques des groupes de population à qui le projet est destiné ? Qu'est-ce qui distingue le groupe-cible des autres personnes vivant dans la région (accès aux facteurs de production, situation alimentaire, revenus, niveau d'éducation, facteurs culturels et ethniques, répartition des rôles entre hommes et femmes etc.) ? Le groupe-cible a-t-il une démarche d'autopromotion et/ou s'est-il constitué en une organisation d'autopromotion ? Quelles sont les relations entre le groupe-cible et les autres groupes de population ? Cette analyse de la situation doit aussi servir au suivi continu (monitoring) des changements au cours du projet.
- Aspects genre : Dans quelle mesure le projet s'adresse-t-il aux femmes et/ou aux hommes ? Comment prend-il en compte les conditions de vie spécifiques des hommes et des femmes ?

Veuillez préciser aussi

- de quelle manière le groupe-cible participe à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet, et
- quelles responsabilités il pourra assumer lui-même à l'avenir pour le projet.

4. Antécédents du projet

Veuillez décrire

- les activités déjà réalisées ayant un lien direct avec le projet prévu (par ex. : projets antérieurs destinés au même groupe-cible ; autres mesures ayant mis au jour un besoin supplémentaire ; contact avec des groupes-cibles ayant identifié un besoin et commencé à planifier une réponse ; évaluations ou conseils ayant fait ressortir un besoin supplémentaire, etc.)
- Quels contacts y a-t-il avec d'autres organisations qui soutiennent déjà ce travail ou souhaitent le soutenir (contributions financières, mise à disposition de personnel, conseil) ?

Si le projet s'inscrit dans le prolongement d'un projet en cours, veuillez décrire

- les objectifs visés par le projet jusque-là,
 - les activités qui ont été réalisées,
 - les effets directs et impacts, prévus et imprévus, obtenus au terme du projet précédent.
- Il nous faut ici des données qualitatives et quantitatives : veuillez nous donner des indications chiffrées sur le nombre de personnes, de familles, de communes etc. au niveau desquelles des changements ont été constatés. Veuillez comparer ces effets aux objectifs initiaux et intermédiaires du projet

(dans quelle mesure ont-ils été atteints ou pas ?) et indiquer quels effets directs et impacts significatifs n'étaient pas formulés comme objectifs au départ.

- Les conclusions que vous en tirez pour le nouveau projet (notamment sur la pertinence du projet, l'adéquation du concept et de la méthode, la qualité de la gestion du projet).

5. Objectifs du projet

Veillez spécifier

- les objectifs de développement : A quels changements globaux le projet entend-il contribuer? Quelle vision du développement sous-tend votre travail ?
- le (les) objectif(s) du projet et le cas échéant les objectifs intermédiaires :

Objectif(s) du projet:

Qu'est-ce qui doit être atteint concrètement à la fin du projet? Quels effets directs et impacts positifs doivent être visibles à la fin du projet pour que celui-ci puisse être qualifié de succès ?

Misereor ne donne généralement son accord qu'à des projets dont la durée n'excède pas trois ans. Si la logique de votre projet correspond à une période plus longue, veuillez le diviser en phases de trois ans maximum et préciser les effets attendus à la fin du projet ainsi que les objectifs pour la tranche sur laquelle porte la demande de soutien.

Objectifs intermédiaires (le cas échéant) :

Quelles sont les étapes intermédiaires, logiques ou chronologiques, nécessaires en vue d'atteindre l'objectif du projet ?

Vous trouverez des explications plus détaillées pour formuler les objectifs dans le glossaire en annexe, aux rubriques « Objectifs de développement », « Objectif(s) du projet », et « Objectifs intermédiaires ».

6. Activités prévues et acteurs du projet

Nous sommes conscients du fait que vous n'avez pas déterminé les activités prévues par hasard et qu'elles reposent sur un concept.

Veillez décrire

- les activités prévues,
- comment les activités prévues sont réparties sur la durée du projet et comment elles sont agencées, et
- comment ces activités permettent d'atteindre les objectifs. Veuillez présenter brièvement le concept de fond et les méthodes prévues.

Vous trouverez des explications sur le rapport stratégique entre les activités et les objectifs dans le glossaire en annexe à la rubrique « Chaîne de causalité ».

Veillez indiquer

- vos besoins en personnel en précisant le nombre de personnes travaillant à temps plein et à temps partiel, le nombre de bénévoles et de vacataires, ainsi que le nombre d'hommes et de femmes ainsi que les niveaux de qualification requis ;
- le nombre de personnes qui travaillent déjà pour votre compte ;
- si ces personnes sont suffisamment qualifiées pour les tâches qui leur seront confiées et/ou si des mesures de formation continue (préciser lesquelles) sont prévues.

Veillez décrire aussi

- avec quels acteurs externes vous coopérez (par ex. organismes publics, organisations de conseil, réseaux, autres œuvres, etc.) ;
- de quelle manière ces acteurs contribueront au projet.

7. Autres effets possibles

Si vous réalisez les activités comme vous les avez prévues, qu'est-ce qui changera, de ce fait, pour le groupe-cible du projet et son environnement ? Il se peut que vous ayez déjà décrit plusieurs effets importants que vous souhaitez atteindre dans la rubrique « Objectifs ». Mais il est probable que d'autres effets positifs, mais aussi négatifs, surviendront également.

Explication : Il est par exemple envisageable qu'un projet qui a pour objectif de préserver les bases de vie naturelles de la population entraîne aussi une plus grande cohésion de la communauté villageoise et l'incite à entreprendre d'autres activités communes. Des effets négatifs peuvent se produire si par exemple les activités initiées par la population entraînent une surexploitation des ressources ou si un groupe de personnes utilise sa marge de manœuvre, plus grande, au détriment d'un autre groupe.

Veillez décrire

- les effets directs et impacts induits par votre travail que vous prévoyez au-delà des objectifs ainsi que d'éventuels effets indésirables.

Veillez indiquer aussi

- comment la répartition des rôles entre les hommes et les femmes pourrait changer du fait de votre travail. (Qui investit combien de temps ? Qui a plus de ressources disponibles qu'auparavant ? Qui acquiert du poids dans les structures décisionnelles des organisations créées par le projet ?)
- quel est l'effet des mesures prévues sur les relations entre les différents groupes de population. (Certains groupes sont-ils favorisés, d'autres risquent-ils d'être marginalisés ? Quels sont les effets directs et les impacts sur l'accès aux ressources pour les différents groupes de population ? Les conflits latents risquent-ils de s'aggraver ?)

Explication : Ni les projets et programmes de coopération au développement ni le travail de plaidoyer et de lobbying ne sont neutres à l'égard des conflits. Il arrive souvent qu'une intervention favorise certains groupes de population, tout en nuisant à d'autres groupes de population, même si ce n'est pas toujours visible au premier coup d'œil. De la sorte, l'intervention exacerbe des conflits existants ou en fait surgir de nouveaux. Nous vous demandons d'attacher une importance particulière à cet aspect, et notamment à ses retombées sur les plus pauvres.

- quels autres acteurs travaillent dans votre environnement et renforcent ces effets ou risquent au contraire de les contrecarrer (risques dans l'environnement susceptibles d'influencer les effets que vous prévoyez) et quelle stratégie vous employez vis-à-vis de ces acteurs (par exemple création de réseaux, dialogue, activités de lobbying, etc.).

Vous trouverez des explications détaillées sur ce que nous entendons par « effets » dans le glossaire en annexe à la rubrique « Effets directs et impacts ».

8. Saisie prévue des effets directs et des impacts

Veillez décrire comment vous avez l'intention d'observer les effets de votre travail durant la réalisation du projet (suivi continu/monitoring et évaluation) :

- De quelle manière voulez-vous observer si les effets escomptés se traduisent réellement dans les faits et s'il y a, le cas échéant, des effets non escomptés ?
- Avez-vous des indicateurs - qualitatifs ou quantitatifs - faciles à saisir pour repérer si vous vous rapprochez de l'objectif de votre projet (et le cas échéant des objectifs intermédiaires) ? Si oui, lesquels ?
Nous tenons à souligner qu'il ne sert à rien de définir des indicateurs si ceux-ci ne peuvent réellement être observés périodiquement dans le cadre du suivi continu (monitoring). Il est superflu de désigner des indicateurs durant la planification si ceux-ci ne sont pas observés durant toute la durée du projet.
- Avez-vous défini des champs d'observation pour procéder régulièrement à l'observation
 - d'effets, prévus ou tout au moins possibles, allant au-delà des objectifs ?
 - de l'environnement du projet pour y repérer d'éventuels risques ?
 - d'effets inattendus ?

Un projet de développement n'est pas une île isolée et s'intègre dans un contexte local, régional et national donné. Les responsables du projet doivent donc être sensibles aux effets du projet sur son environnement et inversement aux effets de l'environnement sur le projet.

- Prévoyez-vous des évaluations ou d'autres activités pour vous assurer que tel ou tel objectif est atteint et détecter d'autres effets ?

Il est important d'observer et de documenter précisément les indicateurs et les champs d'observation que vous avez définis au moment où le projet démarre afin de pouvoir identifier aisément les changements à l'avenir (cf. § 3 de ce guide).

Vous trouverez des explications détaillées sur ce que nous entendons par « effets directs et impacts » dans le glossaire en annexe aux rubriques « Saisie des effets directs et des impacts », « Indicateurs » et « Champs d'observation ».

9. Perspectives/Pérennité

En règle générale, vous pouvez demander un soutien pour une durée de trois ans. Bien sûr, nous sommes pleinement conscients du fait que les processus de développement demandent souvent un accompagnement plus long avant de devenir autonomes et s'affranchir de toute aide extérieure.

Mais nous sommes aussi convaincus du fait qu'il faut, dès le début d'une intervention, se pencher sur la question de la pérennité des effets positifs au-delà de la période d'appui. Le financement de projets doit être un « financement de démarrage » et ne pas encourager de nouvelles dépendances. Pour cela, Misereor veille à ce qu'aucun groupe de population ne perde toute initiative à cause d'un soutien démesuré de Misereor ou d'autres bailleurs de fonds. Pour cette raison, il serait bon de songer dès la première demande à l'autonomie future du projet.

Dans le contexte des perspectives et de la pérennité, nous vous prions de répondre aux deux questions suivantes :

- Estimez-vous que, pour atteindre ses objectifs, le projet aura encore besoin d'un soutien extérieur au-delà de la période actuellement prévue ? Si oui, quel type d'appui sera nécessaire et pour combien de temps ?
- Quelles mesures et quelles méthodes avez-vous d'ores et déjà prévues pour vous assurer que les effets positifs du projet se poursuivront, sans soutien extérieur, au terme d'une période d'accompagnement raisonnable ?

Qu'est-ce que vous entreprenez vous-mêmes pour acquérir des fonds propres ?

10. Plan des dépenses et des recettes

A) La règle générale : le financement du projet

Veillez nous indiquer la durée totale du projet ainsi que la date prévue de démarrage.

Le plan des dépenses nous renseigne sur les dépenses indispensables concernant l'ensemble du projet, le plan des recettes nous indique au moyen de quelles recettes les dépenses seront financées. Veuillez établir le plan des dépenses et des recettes que vous nous soumettez dans la devise locale de votre pays. Les augmentations éventuelles dues à l'inflation ne peuvent pas être anticipées et ne sont donc pas prises en compte.

a) Veuillez établir avec le plus grand soin le plan des dépenses en y indiquant les mesures que vous prévoyez et subdivisez-le, si possible, en respectant les catégories suivantes. Bien entendu, toutes les dépenses mentionnées ci-après ne doivent pas forcément apparaître dans votre demande et, par ailleurs, il se peut que votre demande comporte des aspects qui ne sont pas inclus dans notre liste :

- Activités de construction
dont par exemple :
 - achat du terrain à bâtir, frais de viabilisation, construction du bâtiment, aménagements extérieurs, charges et frais généraux, frais supplémentaires.
- Frais non récurrents
dont par exemple :
 - achat de véhicule, de meubles et de biens d'équipement.

- Frais de personnel
dont par exemple :
 - salaires et charges sociales du personnel travaillant directement dans le projet,²
 - salaires et charges sociales du personnel administratif de l'organisation (par ex. gérant, comptable, personnel auxiliaire etc.), à calculer au prorata,
Veuillez indiquer quel prorata appliquer, c.-à-d. quel pourcentage du salaire total de chaque personne doit être financé par le projet.
 - honoraires,
 - frais de formation continue du personnel : droits de participation et d'inscription, achat de livres, frais de déplacement etc.
- Frais de fonctionnement du programme
dont par exemple :
 - cours/séminaires/ateliers/échange d'expériences avec les groupes-cibles : papeterie et autres fournitures, matériel didactique, frais de déplacement, logement et nourriture, honoraires (dans la mesure où ils ne figurent pas à la rubrique « Frais de personnel »), loyer, etc.
 - accompagnement du groupe-cible : frais de carburant pour les déplacements dans la zone du projet, frais de transports en commun, etc.
 - achat d'outils de travail et de biens d'exploitation,
 - travail de lobbying : frais de déplacement, impression de documents, etc.
 - publications et matériel didactique : coûts de production des publications, tracts, livres, vidéos, etc.
 - production de programmes radio / télévision : loyer du studio, matériel technique, temps d'antenne télévision / radio, etc.
 - études, relevé de l'état des lieux et enquêtes : frais de carburant, honoraires, etc.
 - suivi continu (monitoring) et évaluations : frais de carburant, coûts matériels, honoraires etc.
- Autres frais de fonctionnement
dont par exemple :
 - frais généraux de bureau et d'administration : loyer du bureau, logiciels et licences, téléphone, fax et Internet, photocopies, eau, électricité, gaz, frais de port, impôts et taxes, matériel de nettoyage, assurances, réparation et entretien des véhicules, frais bancaires, fournitures de bureau et audit financier.
Veuillez indiquer quel prorata appliquer, c.-à-d. quel pourcentage des frais généraux doit être financé par le projet.

Si vous désirez nous soumettre une demande de soutien pour un programme complexe comportant plusieurs volets, vous pouvez d'abord classer les dépenses par secteur d'activité (par ex. renforcement de l'organisation, santé, développement rural) et les subdiviser ensuite en suivant le schéma précédemment mentionné.

b) Veuillez indiquer le plan des recettes correspondant en y mentionnant les éléments suivants :

- Apports propres locaux en numéraire
Nous estimons que l'apport local et la contribution propre des bénéficiaires sont des aspects essentiels et souhaitons vous inciter à y attacher aussi la plus grande importance. Toutefois, toutes les contributions propres ne peuvent pas être prises en compte dans le plan des recettes. Veuillez aussi faire une liste, en dehors du plan des recettes et des dépenses, des apports propres qui ne peuvent pas être pris en compte financièrement.
Vous trouverez des explications plus détaillées sur les apports propres locaux, et notamment sur ce qui peut être pris en compte financièrement par le projet et sur ce qui ne peut pas l'être, dans le glossaire ci-joint en consultant la rubrique « Apports propres ».

² Il arrive qu'une personne travaille en même temps sur deux différents programmes de l'organisation, par ex. pour un programme de santé et pour un programme alimentaire et que seul l'un de ces deux programmes soit financé par Misereor. Dans un tel cas de figure, nous vous conseillons de déterminer le pourcentage du temps de travail que cette personne consacre au programme dont le financement est assuré par Misereor et de n'inscrire sur le budget soumis à Misereor que ce pourcentage des frais de salaire (charges sociales comprises). Ces indications devront être confirmées ultérieurement lors de la vérification des comptes.

- Contributions de tiers

Touchez-vous pour le projet des subventions d'autres organisations ou d'instances gouvernementales ? Si oui, de qui, quelles sommes et pour combien de temps ? Êtes-vous sûrs de toucher réellement ces contributions ?

- Financement demandé à Misereor

Misereor voudrait vous signaler que le contrat sur des dotations financières prévoit que :

- la somme allouée au projet est convenue « à concurrence de (= jusqu'à) » un certain montant, c.-à-d. que le contrat indique une somme maximale en EUROS, qui est disponible, mais qui n'est pas versée automatiquement dans son intégralité jusqu'à la fin du projet ;
- les versements sont effectués par tranches successives ;
- le versement de la tranche suivante n'est pas automatique, mais dépend du respect des dispositions stipulées dans le contrat.

Veillez tenir compte de la grande importance des apports propres et des contributions de tiers en numéraire : si le plan des recettes qui est adopté en prévoit, un pourcentage du volume financier total du projet est attribué à chaque catégorie de recettes. Les partenaires doivent apporter la preuve, au fur et à mesure de l'avancée du projet, que ce pourcentage (!) est effectivement versé et comptabilisé sur le compte du projet. Si tel n'est pas le cas, Misereor réduit ses versements pour ne pas dépasser le pourcentage du volume total qui lui est attribué.

B) Cas particuliers : financement au prorata d'un budget global et cofinancement

Le financement au prorata d'un budget global signifie que le budget global d'une organisation est présenté à plusieurs bailleurs de fonds avec la demande de prendre en charge un certain pourcentage de ce budget. Le cofinancement signifie qu'un projet / programme est financé simultanément par plusieurs bailleurs de fonds.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces deux modèles de financement, veuillez prendre contact avec Misereor avant de formuler votre demande de soutien et vous informer sur les détails spécifiques.

Annexe : glossaire (Les exemples sont indiqués en italique sur fond gris)

<p><u>Projet</u></p>	<p>Un projet est une action de développement, limitée dans le temps, qui apporte une contribution spécifique à un processus de développement. Dans notre langage administratif plus formel, nous désignons par ce terme une phase de financement, c'est-à-dire une série d'activités qui bénéficient d'un appui de Misereor / de la KZE (Agence catholique d'aide au développement) pour une durée maximale de trois ans.</p>
<p><u>Effets directs et impacts</u> (en bref : <u>effets</u>)</p>	<p>Nous entendons habituellement par effets directs et impacts <u>les changements produits par une intervention</u>³, l'intervention devant être la cause des changements qui se sont produits.</p> <p>Pour qu'un changement observé dans la réalité devienne un effet, il faut qu'il soit clairement imputable à un élément déclencheur (par exemple un projet de développement) : ce n'est que lorsque <u>la relation de cause à effet</u> est établie qu'un changement observé peut être qualifié d'« effet » de quelque chose.</p> <p>Dans le cadre de la <u>coopération au développement</u>, les effets sont la plupart du temps des changements, ressentis comme importants par les personnes concernées, au niveau des conditions de vie matérielles et immatérielles. Ces changements peuvent être intentionnels ou non, attendus ou non, positifs ou négatifs, temporaires ou durables. Il se peut que le projet ait déclenché les changements, qu'il y ait juste contribué ou encore que les changements soient entièrement imputables à d'autres acteurs.</p> <p>Il est <u>rare</u> que les effets se produisent selon le schéma « <u>une activité à un effet</u> ». Il est plus probable qu'une activité entraîne plusieurs effets et qu'un faisceau d'activités parallèles entraîne d'autres effets.</p> <p>Souvent, <u>la différenciation entre les activités et les effets</u> n'est pas établie assez clairement. Notez bien que les effets ne sont pas réalisés par le projet, mais seulement induits par celui-ci. Ils ne se situent pas dans le domaine d'influence directe du projet. Ce qui est directement produit ou offert par le projet n'est pas un effet. Seul ce qui change la vie des gens, grâce aux réalisations du projet, est considéré comme un effet. Habituellement les effets commencent au moment où les extrants d'un projet sont utilisés par la population.</p> <p>On peut distinguer les effets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>à court, à moyen et à long termes</u> : les effets ne se produisent pas seulement au terme d'un projet, mais se manifestent <u>dès le début</u> et durant toute la durée du projet. De ce fait, ils jouent aussi un rôle important pour le suivi continu (monitoring). Les effets à moyen terme ne peuvent souvent être observés que dans la phase finale d'un projet. Les effets à long terme ne peuvent souvent être observés que pendant les dernières phases d'un projet ou après la fin du projet, même s'ils sont le fruit d'activités antérieures. ○ <u>directs et indirects</u> : les effets directs désignent les changements à court et à moyen terme qui s'avèrent être des conséquences directes de l'intervention du projet. Les effets indirects sont les conséquences des effets directs, c.-à-d. des effets secondaires et tertiaires et constituent donc plutôt des changements à long terme et complexes qui sont plus difficiles à imputer directement à l'intervention du projet, étant donné que d'autres acteurs influencent aussi le changement. ○ <u>intentionnels et inintentionnels</u>, ○ <u>attendus et inattendus</u>, ○ <u>positifs et négatifs</u> : les éventuels effets négatifs des projets doivent être observés au cours du suivi continu (monitoring), car ils peuvent mettre en péril le

³ Mais il y a aussi des cas exceptionnels où c'est le maintien du statu quo et non le changement qui constitue l'effet (recherché). Dans les secteurs de la prévention sanitaire, de la prévention des catastrophes et des crises, le fait que la situation ne s'aggrave pas peut constituer un effet. Pour des raisons de simplification, nous ne parlerons néanmoins ci-après que de « changements ».

	<p>succès global du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Changements provisoires et durables</u> : on parle de changements durables si les changements perceptibles au niveau du groupe-cible, se manifestent encore, voire se renforcent, à l'issue du projet. <p>Les effets peuvent se produire <u>au niveau</u> d'acteurs très différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la population-cible qui bénéficie du soutien d'un projet afin d'améliorer ses conditions de vie, o un groupe-relais, pas forcément identique à la population-cible, bénéficiant du soutien d'un projet (par ex. avocats à qui s'adresse un projet ayant pour objectif de renforcer la sécurité juridique de la population par le biais de l'amélioration de leurs compétences), o acteurs dans l'environnement de la population-cible (par ex. effets de mimétisme chez des voisins), o organisations gouvernementales ou de la société civile qui travaillent avec les groupes-cibles et pourraient être influencées dans leur travail par des succès remarquables (ainsi, un projet peut éventuellement avoir des effets et des impacts dépassant largement le cadre du projet au sens strict), o les répondants juridiques eux-mêmes. <p>Les effets doivent absolument jouer un rôle important dès la phase de <u>planification</u>, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o planifier <u>la saisie des effets</u> (voir les rubriques « Saisie des effets » et « Indicateurs ») pour s'assurer que les informations indispensables au pilotage interne du projet et à la présentation des résultats à l'extérieur sont disponibles et exploitables ; o <u>contrôler sa propre planification</u> : la question que l'on pourrait se poser sur les effets attendus est celle-ci : quels effets se produiront, au niveau des groupes-cibles et éventuellement au-delà, si les mesures sont réalisées comme prévu ? La réponse devrait faire ressortir les effets décrits dans l'objectif du projet. Si tel n'était pas le cas, cela pourrait être le signe d'une importante erreur au niveau de la planification et révéler que les activités prévues ne sont pas en mesure de conduire à l'objectif. Deuxièmement, la réflexion aide à anticiper d'éventuels effets secondaires négatifs et à prévoir, dès le départ, des mesures pour y remédier. Troisièmement, il est envisageable que les activités du projet produisent des effets (secondaires) positifs qui n'ont rien à voir avec l'objectif du projet mais qu'il convient, dans l'intérêt des personnes concernées, de promouvoir, d'amplifier et de documenter.
<p><u>Chaîne de causalité</u></p>	<p>La chaîne de causalité montre comment une action entraîne des conséquences qui s'enchaînent (surtout logiquement, mais aussi chronologiquement). Les chaînes de causalité sont une <u>simplification de la réalité</u> qui, dans sa complexité, est quasiment impossible à saisir et à représenter dans les détails, car l'interaction entre les différents acteurs crée des effets transversaux et des rétroactions qui constituent un « ensemble de corrélations entre les causes et les effets ». Dans un tel ensemble de corrélations entre les causes et les effets, les chaînes de causalité mettent en valeur les éléments qui semblent importants pour l'observateur.</p> <p>Les chaînes de causalité sont établies au moment de la planification (« Que devons-nous faire pour atteindre ceci ou cela ? ») et sont utilisées pour l'observation après une intervention (« Quels sont les effets de notre intervention ? »).</p> <p>Toute planification qui fixe des objectifs et des activités intervient dans le cadre d'une <u>stratégie d'intervention</u> : telles ou telles activités entraînent tels ou tels changements. Ce sont, lors de la phase de planification, des hypothèses sur les effets qui peuvent être assemblées – de manière implicite ou explicite – pour constituer une chaîne de causalité. Vu que la planification ne travaille qu'à partir d'hypothèses sur les chaînes de causalité, il faut toujours vérifier quel changement s'est réellement produit et, le cas échéant, adapter la planification en conséquence (cela montre <u>l'importance du suivi continu (monitoring), de l'évaluation et de la saisie des effets</u>).</p>

<p><u>Saisie des effets directs et des impacts</u></p>	<p>L'observation et la documentation des effets directs et des impacts, c.-à-d. leur suivi dans le monitoring (suivi continu) et les évaluations, servent à <u>piloter</u> les projets de développement et à <u>rendre compte</u> aux bailleurs de fonds, à l'opinion publique et aux groupes-cibles.</p> <p>De plus, nous sommes intéressés à partager les expériences de l'organisation partenaire pour rendre notre travail de développement encore plus fructueux à l'avenir et, dans cet esprit, des résultats peu satisfaisants peuvent constituer une précieuse mine de renseignements. Nous souhaitons que vous nous fassiez part aussi de vos expériences concernant les effets qui ne se sont pas produits et les effets négatifs des projets, afin d'en tirer des enseignements utiles.</p> <p>Il y a <u>deux approches possibles pour saisir les effets</u> : l'une, axée sur les objectifs, repose sur une comparaison entre les objectifs et la réalité et la deuxième, axée sur les changements induits, est qualifiée de « de saisie ouverte des effets directs et des impacts ».</p> <p><u>Saisie des effets directs et des impacts en termes d'objectifs</u> : dans cette approche, on part de la question suivante : « Est-ce que les objectifs fixés sont atteints ? ». Il s'agit donc d'une « comparaison entre les objectifs et la réalité ». Dans un deuxième temps, on se demande quels autres effets sont apparus, au-delà des objectifs fixés.</p> <p><u>Saisie des effets directs et des impacts en termes de changements induits</u> : dans cette approche, on part de la question suivante : « Comment est-ce que les conditions de vie de la population ont changé ? » et on se demande ensuite lesquels de ces changements ont été suscités par le projet et lesquels sont dus à d'autres facteurs. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'on se demande dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints.</p> <p>L'approche par la comparaison entre les objectifs et la réalité est certes plus simple pour l'organisation parce qu'elle se situe dans un cadre déterminé (le plan). Il est possible de vérifier, grâce à des indicateurs, si les objectifs fixés ont été atteints ou non. Le risque majeur est de négliger la deuxième étape et de se limiter pratiquement à la comparaison entre les objectifs et la réalité.</p> <p>Misereor se prononce en faveur de la mesure des effets en termes de changements induits, notamment pour les évaluations. Mais nous comprenons que cette méthode est exagérément complexe pour le suivi continu (monitoring) si bien que la mesure des effets axée sur les objectifs demeure la procédure adéquate à condition d'avoir parallèlement un « regard vraiment ouvert » sur les effets directs et les impacts, permettant de percevoir aussi les imprévus.</p>
<p><u>Objectifs :</u> <u>Objectifs de développement</u></p>	<p>Les objectifs sont les effets prévus définis lors de la planification.</p> <p>Les 'objectifs de développement' sont des objectifs globaux auxquels le projet entend contribuer. Ce sont des objectifs que l'organisation qui planifie un projet ne peut généralement pas atteindre toute seule, mais auxquels elle peut contribuer de manière plausible, sous forme d'effets indirects, c.-à-d. grâce aux répercussions des « effets directs ». En général, ce sont des objectifs de développement social d'une assez grande complexité qui reflètent la vision de l'organisation et l'ont conduite à planifier le projet (De quoi s'agit-il en fin de compte ?).</p> <p>Dans un projet visant à soutenir les organisations d'autopromotion d'une région, l'objectif de développement pourrait être défini en ces termes :</p> <p>« La société civile de la région X se mobilise de plus en plus et transforme les conditions de vie de la population par des moyens démocratiques. Les groupes les plus défavorisés jusqu'ici (sans-terre, petits paysans, groupes de populations indigènes) s'impliquent activement et font entendre leurs voix. »</p>
<p><u>Objectif(s) du projet,</u> <u>Objectifs intermédiaires</u></p>	<p>Les 'effets directement recherchés' par le projet sont décrits par un ou plusieurs <u>objectifs</u>.</p> <p>De plus, des étapes intermédiaires nécessaires, d'un point de vue logique ou chronologique, peuvent être formulées comme <u>objectifs intermédiaires</u> jalonnant le parcours de réalisation de l'objectif du projet.</p>

	<p>Les objectifs peuvent notamment décrire les aspects suivants de la situation recherchée :</p> <ul style="list-style-type: none"> o amélioration des conditions de vie de la population-cible, o amélioration des capacités de la population-cible à l'autodétermination, o amélioration des capacités de la population-cible à profiter au mieux des possibilités que lui offre la société, o amélioration des conditions générales qui déterminent la marge de manœuvre de la population-cible, o amélioration de l'accès aux infrastructures sociales pour la population-cible. <p>Les objectifs sont généralement <u>formulés</u> sous forme d'une description qualitative la plus précise possible de l'état à atteindre. Les responsables du projet peuvent choisir s'ils désirent formuler en même temps la quantification du nouvel état ou s'ils le font séparément. Les objectifs du projet, et éventuellement les objectifs intermédiaires, doivent être réalisables pendant la durée du projet grâce aux efforts de tous les acteurs impliqués dans la réalisation du projet.</p> <p>Lorsque l'on décrit les objectifs d'un projet, il ne suffit pas de décrire les activités prévues, mais il faut préciser les effets produits par ces activités. Des questions utiles pour formuler l'objectif d'un projet pourraient être : Qu'est-ce qui doit être atteint concrètement à l'issue du projet ? Quels effets positifs doivent être observés à l'issue du projet pour que celui-ci puisse être qualifié de succès ? Il est souvent utile de commencer les phrases par « En l'an 20xx, » (= fin du projet).</p> <p>Dans un projet d'appui aux organisations d'autopromotion d'une région, les objectifs du projet et les objectifs intermédiaires pourraient être définis en ces termes :</p> <p>« Objectif du projet :</p> <p>Dans 20 villages de la région du projet, les groupes de sans-terre se rencontreront régulièrement et de leur propre initiative pour organiser eux-mêmes des actions d'autopromotion qu'ils auront définies au préalable.</p> <p>Objectifs intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ici la fin de la première année, les 10 groupes de sans-terre existant déjà dans la région du projet se seront consolidés et soutiendront la sensibilisation des autres sans-terre de toute la région. - D'ici la fin de la deuxième année, de nouvelles initiatives de sans-terre auront vu le jour dans 40 villages de la région. - D'ici la fin de la troisième année, 10 anciens et 10 nouveaux groupes de sans-terre auront déterminé leurs objectifs dans une planification stratégique. »
<p><u>Activités :</u></p> <p><u>Activités prévues</u></p> <p><u>Activités réalisées</u></p>	<p>Les activités devant être réalisées.</p> <p>Les interventions / actions réellement mises en œuvre avec des moyens techniques, matériels et financiers, « à l'intérieur » du projet. Il est rare qu'elles soient entièrement identiques aux activités prévues, étant donné que lors de la réalisation, il est souvent nécessaire de modifier le plan initial.</p>
<p><u>Extrants d'un projet</u></p>	<p>Ce qu'un projet produit concrètement et met à la disposition de l'environnement ciblé : par exemple des services (comme des conseils ou des systèmes de crédit accessibles), des biens (comme des semences distribuées).</p> <p>Les extrants ne sont pas encore des effets. Ces derniers ne commencent qu'au moment où les extrants sont utilisés et induisent des changements dans la vie des bénéficiaires.</p> <p>Les extrants ressemblent souvent aux activités du projet, mais sont axés sur l'extérieur. Ce sont des tiers qui en bénéficient (d'où le terme anglais d'« output »).</p>
<p><u>Utilisation de services et/ou de produits mis à disposition par un projet</u></p>	<p>Ce terme désigne les premiers effets immédiats / directs d'un projet. Est-ce que l'offre du projet est « utilisée », et si oui, de quelle manière ? Cette question est essentielle par exemple pour tous les projets de formation et de conseil (et la plupart des projets de coopération disposent au moins d'un élément de cette nature). La participation à un cours de formation en soi, n'est pas a priori un aspect impor-</p>

	<p>tant, ce qui compte bien davantage, c'est ce que ce cours va faire bouger, le contenu que les participants vont mettre en œuvre dans leur contexte en procédant, si nécessaire, à d'éventuelles adaptations.</p> <p>Quelquefois « l'utilisation » constitue un objectif intermédiaire, quelquefois elle ne constitue qu'une étape vers cet objectif intermédiaire et n'apparaît pas dans le document de planification.</p>
<u>Indicateurs</u>	<p>Ces paramètres permettent de relever des changements quantitatifs ou qualitatifs et des processus au niveau du projet et de son environnement ; ils sont généralement définis lors de la planification et observés, mesurés et analysés à intervalles réguliers tout au long de la réalisation du projet.</p> <p>Il peut y avoir des indicateurs à tous les niveaux de la planification du projet : des objectifs si ceux-ci ne sont pas observables / mesurables directement, des activités et du contexte du projet (environnement, hypothèses, risques). Pour l'observation des effets directs et des impacts, ce sont surtout les indicateurs liés aux objectifs et au contexte qui sont importants. Ils peuvent constituer un instrument important de suivi continu (monitoring) en montrant, dans la mesure du possible, si le projet est sur la bonne voie et se rapproche des objectifs fixés.</p> <p>Tous les guides de planification accordent une place importante à la description des indicateurs, si bien qu'il est inutile de s'étendre ici longuement là-dessus. Il est important que les résultats des indicateurs soient compréhensibles pour des personnes non-initiées.</p>
<u>Champs d'observation</u>	<p>Ce que le personnel du projet doit observer en portant un « regard ouvert » sur le projet et son environnement immédiat, lors du suivi continu (monitoring) de la réalisation du projet, afin de repérer des effets susceptibles de se produire, mais impossibles à cerner de manière précise à l'avance :</p> <ul style="list-style-type: none"> o éventuels effets directs et impacts allant au-delà des objectifs, o changements dans l'environnement du projet, éventuels risques pour le projet, o effets surprenants, inattendus. <p>Pour cette raison, ils ne peuvent pas être mesurés avec précision par des indicateurs comme les effets attendus. Alors qu'un indicateur peut être comparé à un projecteur braqué sur un secteur bien déterminé, le champ d'observation correspond plutôt à des feux clignotants destinés à renforcer la vigilance sur une partie du parcours. Contrairement aux indicateurs, la situation de départ des champs d'observation ne peut pas être enregistrée de façon précise, étant donné qu'ils sont trop vastes.</p> <p>Dans un projet d'appui à l'agriculture paysanne et durable, les champs d'observation pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des revenus supplémentaires (formation scolaire, alcool, ... ??) - l'emploi des sans-terre : y a-t-il un impact à ce niveau ? - la charge de travail des paysannes (le risque existe qu'en plus des activités productives et reproductives existantes elles doivent assumer trop de tâches supplémentaires) - les modes de culture dans les villages voisins : y a-t-il un effet de mimétisme ?
<u>Apports propres</u>	<p>Il arrive souvent que les groupes-cibles et l'organisation qui exécute le projet considèrent comme apports propres des contributions que Misereor ne peut pas prendre en compte. Misereor ne peut comptabiliser au niveau du plan des recettes que les apports propres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o opérations monétaires c.-à-d. dépenses et recettes correspondant à un mouvement d'argent. <p>Les apports propres, sous forme de dons en nature ou sous toute autre forme que ce soit, sont toujours difficiles à évaluer et pour cette raison, Misereor ne peut pas les comptabiliser au niveau du plan des recettes.</p> <ul style="list-style-type: none"> o dépenses et recettes générées directement par l'organisation responsable du projet et figurant donc dans sa comptabilité.

	<p>Les dépenses du groupe-cible ne peuvent pas être enregistrées dans la comptabilité de l'organisation responsable du projet et ne peuvent donc être reconnues ni par un auditeur ni par Misereor.</p> <ul style="list-style-type: none"> o opérations comptabilisées pendant la durée du projet. Des biens d'équipement par exemple qui ont été acquis antérieurement, ne constituent pas un apport propre, parce qu'ils ne correspondent pas à une opération comptabilisée pendant la durée du projet. o contributions correspondant à des dépenses figurant sur le plan des dépenses qui a été adopté. Si les apports propres concernent des dépenses qui ne figurent pas sur le plan adopté, Misereor ne pourra pas les reconnaître. <p>Toutes les autres formes d'apports propres (par ex. <u>contributions des groupes-cibles</u> : travail non rémunéré pour des activités de construction, travail bénévole de promoteurs, prise en charge des frais de transport pour se rendre à un cours, dons de nourriture, etc. ; ou <u>contributions du répondant juridique</u> : mise à la disposition du projet d'un bâtiment et de biens d'équipement) ne peuvent pas être comptabilisées au niveau du plan des recettes, mais sont cependant très importantes pour le projet, car elles augmentent les moyens disponibles et l'implication des acteurs.</p> <p>C'est pour cela que nous vous demandons de nous informer aussi sur ces formes de participation locale, et ce, en dehors du plan de recettes et de dépenses. Veuillez le faire dans la demande de projet dans un commentaire joint au plan des dépenses et des recettes, et dans le rapport financier dans une pièce jointe. Les contributions non financières peuvent y faire l'objet d'une estimation.</p>
<p><u>Atteinte des objectifs :</u></p>	<p>L'atteinte des objectifs fixés est bien entendu un critère très important, mais pas le seul, pour juger du succès d'un projet. En effet, il y a généralement de très nombreux effets qui n'ont pas été pris en compte lors de la planification et qui vont au-delà des objectifs formulés. Il faut donc, en tout état de cause, tenir compte également d'éventuelles conséquences imprévues, inattendues et éventuellement négatives de l'intervention.</p> <p>C'est ainsi qu'il peut arriver qu'un projet n'atteigne pas le but fixé, mais contribue à d'autres changements importants si bien que le projet peut être considéré globalement comme une bonne contribution au développement. Et inversement, il y a aussi des cas où le projet a certes atteint son objectif, mais avec tellement d'effets (secondaires) négatifs qu'il doit être considéré comme un échec.</p>